

Opportunité de financement de projets culturels par l'Union européenne au Mali

"La culture pour la paix – Unis dans la diversité"

Appel à manifestation d'intérêt- Phase 2- Réponses aux questions

Question 1:

Nous aimerions savoir si l'orchestre régional de Gao relevant de la Direction régionale de la culture mais géré par un comité de gestion peut postuler à la deuxième phase de l'appel.

Réponse 1:

Oui l'orchestre régional de GAO peut postuler

Question 2:

Notre dossier n'a pas été retenu car le récépissé de l'association date de Février 2018. Est ce que cela posera un problème pour l'appel 2021?

Réponse 2

IL a été précisé dans les lignes directrices que les structures éligibles doivent: Être une personne de droit moral (personne morale physique, société ou associative), légalement enregistrée au Mali depuis au moins le 1er janvier 2018. Tout document officiel de création postérieure à cette date, rendra le demandeur inéligible.

Question 3:

Dans le document "AMI Culture- version finale.docx" que nous avons reçu pour candidater il y a page 1 mention dans le "Quoi?" d'une annexe 3 que nous n'avons pas.

Pouvez-vous m'envoyer l'annexe 3?

Réponse 3

L'annexe 3 est disponible sur le site internet de la CONFED ainsi que sur le site de la Delegation de l'Union européenne.

Question 4

Les activités du projet, le calendrier, y compris les éléments proposés pour assurer une communication sur les valeurs de l'UE.

Pouvez-vous m'envoyer un document sur les "valeurs" de l'UE?

Réponse 4

Vous trouverez sur le site internet de l'Union européenne et de la CONFED le document "communication-visibility-requirements-2018_fr"

NB: Les réponses données aux questions pendant la première phase sont valables pour cette 2ème phase. A ce titre, elles ont été les suivantes:

Question 1:

J'aimerais savoir si je pourrais déposer un projet pour 2020 et un autre projet pour 2021

Réponse 1

Oui. Un projet peut être déposé pour 2020 et un autre pour 2021.

Question 2

Nous sommes une association culturelle basée à Kati qui souhaite participer à l'appel à projet sur la culture pour la paix. Nous souhaitons avoir des renseignements sur la partie budget. Est ce qu'il y a un modèle de budget?

Réponse 2

Non il n'y a pas de modèle de budget. Le demandeur devra proposer le budget de son action tout en s'assurant qu'il est aussi détaillé que possible en lien avec l'efficience et l'efficacité des activités à mener.

Question 3 : Eligibilité des demandeurs ?

Réponse 3

Comme indiqué dans les lignes directrices, tout demandeur doit :

- ✓ Être une personne de droit moral (personne morale physique, société ou associative), légalement enregistrée au Mali depuis au moins le 1^{er} janvier 2018
- ✓ Avoir une expérience avérée dans l'organisation et la gestion du type d'activités proposées.

Nous rappelons que tout demandeur, codemandeur ou associé ayant des dépenses inéligibles non encore remboursé au titre des financements antérieurs de l'UE ne peut être éligible à cet appel. Les demandes qui seront formulées soit individuellement soit en association ou regroupement avec tout acteur qui serait dans ce cas de figure, seront rejetées.